



Les vacances estivales sont maintenant chose du passé et c'est le retour en classe de nos élèves qui arrive à grands pas.

Avec en trame de fond la loi 142, de nombreux dossiers nous interpellent. Que ce soit au niveau des relations de travail (application de la nouvelle convention collective, négociation locale ...) ou au niveau pédagogique (impacts et implantation de la réforme, l'évaluation, régime pédagogique...) d'importants chantiers monopoliseront notre temps et nos énergies.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne rentrée scolaire et vous assurer de la disponibilité de votre équipe syndicale.

Syndicalement vôtre.

Pascal Côté.

### Heures d'ouverture

- du lundi au jeudi, **8h30 à 16h45**
- le vendredi, de **8h30 à 12h00**.
- fermeture pour le dîner : 12h00 à 13h00.

Pour nous rejoindre :

125 rue Papineau, Montmagny G5V 1R2

Téléphone : 418-248-6848 ou 1-800-661-6848

Télocopieur : 418-248-6870 ou 1-888-909-6870

\* Si vous laissez un message sur le répondeur, nous rappellerons le plus rapidement possible.

Courriel: [z22.cote.sud@csq.qc.net](mailto:z22.cote.sud@csq.qc.net)

Pascal Côté : [pascalcote@secscsq.org](mailto:pascalcote@secscsq.org)

Christian Plante : [christianplante@secscsq.org](mailto:christianplante@secscsq.org)

Simon Bernier : [simonbernier@secscsq.org](mailto:simonbernier@secscsq.org)

### Changement d'adresse

Si vous avez déménagé au cours de la période estivale, bien vouloir informer votre syndicat de vos nouvelles coordonnées **ainsi** que la commission scolaire.

Merci !

### **Nomination des délégués et délégués syndicaux et membres du CPEE**

Nous vous rappelons que ces nominations doivent être effectuées le plus tôt possible, si ce n'est déjà fait et nous vous demandons de nous les acheminer.

Le mandat de ces personnes est de représenter les enseignantes et enseignants des différents établissements scolaires.

# ÉQUITÉ SALARIALE

## Le dossier est enfin réglé

(Texte diffusé le 20 juin 2006)

La présidente du Conseil du trésor et les centrales syndicales annoncent aujourd'hui le règlement du dossier de l'équité salariale pour les employées et employés de l'État travaillant dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Globalement, nous parlerons d'un correctif moyen de 6,13 % s'appliquant à 73 % des employées et employés de ces secteurs. Cela correspond à 630 millions de dollars auxquels doivent s'ajouter des intérêts.

Pour les enseignantes et enseignants c'est un redressement de 2,35 % au sommet de l'échelle salariale. Ce rehaussement nous positionne au rangement 22 dans le plan de classification du gouvernement, soit la hauteur des autres professionnels de l'éducation tels que les orthophonistes et psycho-éducateurs. Cela correspond au rangement 21 que nous revendiquions en 2001.

Comme le prévoit la loi, les sommes seront rétroactives à novembre 2001, en fonction de la structure salariale qui prévalait à l'époque. Des intérêts seront également calculés sur ces montants.

Les détails plus techniques concernant le calcul du redressement pour chacun des échelons, la rétroactivité et les intérêts à être versés ne sont pas encore disponibles. Concernant l'étalement dans le temps, la loi prévoit cinq versements sur quatre ans, mais nous savons que le gouvernement compte s'adresser à la commission de l'équité salariale pour valider son désir d'étaler les versements sur sept ans. Les nouveaux taux devraient s'appliquer à compter de novembre prochain alors que la rétroactivité devrait nous parvenir à partir de mars 2007.

Malgré une certaine satisfaction à l'égard du règlement de ce dossier nous allons continuer à dénoncer la façon cavalière qu'a eue ce

gouvernement d'imposer une convention collective comportant deux années de gel salarial. Ce gouvernement tente actuellement de faire oublier ses mauvais coups par différentes annonces. De notre côté, nous n'avons aucunement l'intention d'oublier l'ensemble de l'œuvre du gouvernement Charest.

Pascal Côté.  
Président.

## Échelle de traitement 2006-2007

ÉCHELON	SALAIRE
1	34 369
2	35 644
3	36 920
4	38 388
5	39 914
6	41 501
7	43 185
8	44 972
9	46 832
10	48 769
11	50 788
12	52 891
13	55 080
14	57 354
15	59 728
16	62 202
17	64 798

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- ♦2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans.
- ♦4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans.
- ♦6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans.

Des modifications en lien avec le règlement de l'équité salariale s'appliqueront probablement à l'échelle de traitement. Nous les publierons dès que nous les recevrons.

## Calendrier des paies pour 2005-2006

Période	Date	Période	Date
1	06-08-24	14	07-02-22
2	06-09-07	15	07-03-08
3	06-09-21	16	07-03-22
4	06-10-05	17	07-04-05
5	06-10-19	18	07-04-19
6	06-11-02	19	07-05-03
7	06-11-16	20	07-05-17
8	06-11-30	21	07-05-31
9	06-12-14	22	07-06-14
10	06-12-28	23	07-06-28
11	06-01-11	24	07-07-12
12	07-01-25	25	07-07-26
13	07-02-08	26	07-08-09

### **Rachat de service aux fins du régime de retraite**

Si vous avez bénéficié d'un **congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel** au cours de l'année scolaire 2005-2006, nous vous invitons à demander à la commission scolaire de préparer et de vous faire parvenir un formulaire de demande de rachat de service que vous devez signer et à acheminer à la CARRA. Il s'avère avantageux d'expédier votre demande dans les six (6) mois de la fin du congé.

Toutefois si le congé qui vous a été accordé l'an dernier correspondait à 20 % ou moins de votre tâche ou a été d'une durée de 30 jours civils consécutifs ou moins, vous avez déjà cotisé au régime de retraite.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter au bureau,

Simon Bernier

### Assurance médicaments

#### **Participation obligatoire au régime**

Puisque les enseignantes et enseignants ont accès à un régime privé, **vous ne pouvez vous inscrire au régime public d'assurance médicament.**

Il s'avère très important de prendre quelques minutes pour vous assurer que la protection dont vous bénéficiez est adéquate.

Si vous voulez en connaître davantage sur ce sujet, des brochures vous sont offertes gratuitement sur le site internet de la Régie à l'adresse suivante : [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca).

En cas de doute, n'hésitez pas à me contacter au bureau.

Simon Bernier.

### Outil de travail quotidien 2006-2007

Nous procédons cette semaine à la distribution de l'agenda syndical « l'Outil de travail quotidien ».

En plus de vous présenter plusieurs informations utiles sur les assurances, congés spéciaux et droits parentaux, la générosité de nos commanditaires nous permet de constituer un fonds d'aide pour procurer des vêtements aux élèves de la commission scolaire qui sont dans le besoin.

C'est ainsi que depuis août 2000 près de 12 000\$ en dons ont été faits aux élèves de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Vous êtes donc invités à encourager ces commanditaires ou à nous faire parvenir les coordonnées de commerces de votre secteur qui ne figurent pas à l'agenda. Une personne les contactera pour l'agenda 2007-2008.

Pascal Côté.

## Encadrement des stagiaires

Pour celles et ceux qui recevront des stagiaires au cours de l'année, voici quelles seront les allocations :

### Préscolaire et primaire (BEPEP)

Stages 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : 293 \$ par stagiaire  
(586 \$ par dyade)<sup>1</sup>  
Stages de 3<sup>e</sup> année : 390 \$<sup>1</sup>  
Stage de 4<sup>e</sup> année : 975 \$<sup>2</sup>

### Spécialités

Stages de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année :  
- primaire 390 \$<sup>1</sup>  
(780 \$ par dyade)  
- secondaire 488 \$<sup>1</sup>

Stages de 3<sup>e</sup> année :  
- primaire 878 \$<sup>1</sup>  
- secondaire 780 \$<sup>1</sup>

Stages de 4<sup>e</sup> année :  
- primaire 975 \$<sup>2</sup>  
- secondaire 878 \$<sup>1</sup>

### Secondaire (BES)

Stages 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : 488 \$<sup>1</sup>  
Stages 3<sup>e</sup> année : 780 \$<sup>1</sup>  
Stages 4<sup>e</sup> année : 878 \$<sup>1</sup>

### Montant additionnel

Les écoles reçoivent un montant additionnel de 45 \$ pour chaque stage effectué. Ce montant doit servir au soutien à l'accueil des stagiaires (activité d'accueil, documents distribués ou autres) ainsi qu'aux frais occasionnés par la formation des enseignantes et enseignants (déplacements et autres).

### IMPORTANT

1 : Les allocations pour les stages de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année et 4<sup>e</sup> année (secondaire) incluent une journée de formation (suppléance).

2 : L'allocation pour les stages de 4<sup>e</sup> année au préscolaire et primaire (incluant les spécialistes du primaire) inclue 1,5 jour de formation dont ½ journée pour le mini colloque (suppléance).

3 : Si les formations ont lieu sans nécessité de suppléance, le montant doit être versé à l'enseignante ou l'enseignant concerné.

4 : La gestion de ce dossier doit se faire avec l'équipe école. Les sommes d'argent appartiennent aux enseignantes et enseignants et non aux écoles.

Le document de référence sera distribué aux personnes déléguées lors de la première réunion du conseil des déléguées et délégués.

### Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Nous profitons de cette première communication de l'année 2006-2007 pour vous souhaiter à chacune et chacun une excellente « Rentrée ».

Félicitations à madame Sylvie Goupil enseignante à l'école secondaire de St-Damien, grâce à sa participation à notre promotion Épargne par versements rachetable Desjardins, elle gagne ainsi un forfait pour 4 personnes au déjeuner brunch du dimanche au restaurant La Couvée, de l'Hôtel l'Oiselière à Montmagny.

Parmi la gamme de services offerts par votre caisse d'économie Desjardins de l'Éducation, les retenues à la source demeurent toujours une exclusivité dont vous pouvez bénéficier en tout temps. Surveillez l'Info ou votre courrier interne, une autre promotion vous sera annoncée bientôt.

Pour nous rejoindre et connaître tous les avantages de votre Caisse d'économie de l'Éducation composez le 248-2522 et demandez : Diane Ouellet, Conseillère en finances personnelles ou Lise M. Vachon, responsable du Centre de service Côte-du-Sud.